

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

	Présents	Pouvoirs	Absents
DAVID Pascal	X		
MONCEL Laurent	X		
AUBERT Monique	X		
RIPPE Hervé	X		
MUREAU Michèle	X		
FAVRE Pascal	X		
PATIN Elodie	X		
GEIST Anne-Marie	X		
PINCEEL Véronique	X		
TILLY-DESMARS Patricia		Nadège Ray	
LARDELLIER Nathalie	X		
ALVARO Lionel	X		
CASASOLA Sylvain		Elodie Patin	
AMAOUZ Christelle	X		
MARTIN Jean-Luc	X		
RAY Nadège	X		
PATIN Marcel	X		
LAGARDE Brice	X		
GONNET Vincent	X		
DORAND Marie- Françoise		Germain Lyonnet	
OTTAVY Christine	X		

LYONNET Germain	X		
MASSON Chantal	X		

Le dix-huit décembre deux-mille dix-huit, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à 20 heures sur convocation adressée le dix décembre deux-mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal DAVID

En application de l'article L. 2541-6 du CGCT, Brice LAGARDE est désigné secrétaire de séance.

20 présents, 23 votants, 20H00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.*

Monsieur le Maire rappelle que les séances du Conseil sont enregistrées pour faciliter la rédaction du procès-verbal et appelle tout à chacun à bien utiliser les microphones qui leur sont mis à disposition

I) le Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2018 est adopté à l'unanimité

II) Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Maire donne communication des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées :

Décision n° 18/47 assistance juridique avec le CDG69 – avenant 2019

Il est décidé de signer avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon demeurant domicilié 9 Allée Alban Vistel, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon l'avenant au titre de l'année 2019 relatif à l'adhésion au service d'assistance juridique pour un montant désormais établi à 3 064 €

Décision n° 18/48 Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation de la MJC communale

Il est décidé de confier à la SARL DWA les missions suivantes :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'analyse des offres des entreprises et les éventuelles négociations
- Vérification des décomptes mensuels et des DGD
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le suivi de chantier

Ces prestations sont facturées forfaitairement à 26 000 € HT et seront payé à la SARL à l'avancement

III) Délibérations

Délibération n° 2018-69 Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Quincieux de signer la convention ACTES avec le Préfet du Rhône

Rapporteur : Pascal DAVID

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Le maire de Quincieux expose à l'Assemblée le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales disposant que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Monsieur le Maire précise que ce nouveau dispositif concerne la télétransmission des délibérations, arrêtés et décisions. Il permet une économie financière (enveloppes, affranchissement, papier) et un gain de temps (retour quasi instantané du contrôle de légalité). Le coût annuel (hors certificat) est de 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;

DONNE son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes;

AUTORISE le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;

DESIGNE Mesdames Audrey COTTAZ et Isabelle DERONZE en qualité de responsables de la télétransmission

DESIGNE comme tiers de transmission DOCAPOST FAST

Contre 0
Abstentions 0
Pour 23

Délibération n° 2018-70 Rapport de la délibération n° 2018-53 du 25 septembre 2018 - Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité, service Enfance jeunesse, administratif et technique

Rapporteur : Pascal DAVID

Monsieur le Maire explique que ces services peuvent être confrontés à un surcroît temporaire d'activité en raison de mesures nouvelles, de la saisonnalité ou d'une variation des effectifs. Il propose donc de créer au titre de l'année 2019 les emplois suivants :

- **Service technique** : 5 emplois à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période maximale de 12 mois courant du 1/01/2019 au 31/12/2019. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut applicable au 1^{er} échelon des adjoints techniques territoriaux. Ces agents assureront les fonctions d'agent technique polyvalent

- **Service administratif** 1 emploi à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période maximale de 12 mois courant du 1/01/2019 au 31/12/2019. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut applicable au 1^{er} échelon des adjoints administratifs territoriaux Ces agents assureront les fonctions d'agent administratif polyvalent
- **Service enfance jeunesse** : 1 emploi de 8h hebdomadaires et 1 emploi de 18h hebdomadaires relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période maximale de 12 mois courant du 1/01/2019 au 31/12/2019. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut applicable au 1^{er} échelon des adjoints d'animation territoriaux Ces agents assureront les fonctions d'agent de surveillance de la cantine et d'animation des temps périscolaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3- 1°

Monsieur le Maire précise que ces ouvertures d'emplois permettront d'embaucher des saisonniers cet été. En général 3 aux services techniques et parfois 1 en mairie pour de l'archivage. Ils lui permettront également de renforcer les services en cas de besoin. Il rendra compte au conseil municipal de ces embauches

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition du Maire,

DIT que les dépenses afférentes seront portées au budget primitif à intervenir

Contre 0
Abstentions 0
Pour 23

IV) Questions et informations diverses

Laurent MONCEL, premier adjoint

- *Les plantations des arbres au lieu -dit les Chanaux doivent débuter le 19/12/2018*

Monique AUBERT, deuxième adjointe

- *Repas des aînés 134 participants*
- *Colis de fin d'année sont quasiment tous distribués. Elle remercie les enfants du CME pour leur participation. Elle a reçu 3 remerciements par mail. Germain Lyonnet confirme que les retours sont très bons pour les colis et qu'il a également reçu des remerciements à l'adresse de la Commune. Nadège Ray précise que les colis étaient trop lourds pour les enfants du CME.*

Hervé RIPPE, troisième adjoint

- *Remercie les participants à l'arbre de Noël du personnel.*
- *Informe que les retraités du personnel conviés cette année étaient ravis*

Pascal FAVRE, cinquième adjoint

- *Souhaite réunion la commission « études et projets » le 21/12 à 15h45 pour travailler sur les aménagements extérieurs de la médiathèque*

Elodie PATIN, sixième adjointe

- *Remerciement au CME pour leur participation pour les colis*

Pascal DAVID, maire

- *Lors de la cérémonie de la Sainte Barbe il y a eu plusieurs informations*
 - *Le SDMIS a confirmé qu'une redistribution des espaces à l'intérieur de l'existant était possible compte tenu des contraintes urbanistiques qui empêchent une extension.*
 - *Il félicite Pascal Favre pour la médaille reçue pour ses 10 ans de commandement et pour sa nomination au grade de commandant*
 - *Il précise qu'en 10 ans les interventions ont quasiment doublées tout comme les effectifs. Anne-Marie GEIST demande les raisons de ces évolutions. Pascal FAVRE explique que la population a changé tout comme la nature des interventions. Les feux (en dehors du mobilier urbain, véhicules, ...) ne représentent plus que 0.7% de l'activité tandis que les secours aux personnes représentent 85 % des interventions. Les pompiers sont souvent le dernier maillon social pour répondre à une inquiétude familiale, une téléalarme ou une détresse morale.*
- *La caserne actuelle devrait être à saturation sous 10 ans. Monsieur le Maire a donc proposé à APRR de réserver un tènement pour la création d'une nouvelle caserne sur le nouveau diffuseur.*
- *Vincent GONNET demande comment sont financés ces travaux. Monsieur le Maire répond que le SDMIS réalise des travaux uniquement sur des bâtiments lui appartenant. Il faudra donc vraisemblablement rétrocéder les locaux au SDMIS. Le terrain est la propriété de la Commune et pourra le rester. L'ensemble est à négocier et fera l'objet d'une convention*

Monsieur le Maire communique la composition de la Commission de contrôle créée suite à la mise en place du Répertoire Unique Electoral

Elle remplace les commissions administratives actuelles et est chargée du contrôle a posteriori des inscriptions radiations effectuées par le maire mais également de l'examen des recours administratifs formés par les électeurs

Listes	Titulaires	Suppléants
Quincieux en mouvement	TILLY DESMARS Patricia	LARDELLIER Nathalie
	ALVARO Lionel	AMAOUZ Christelle

	MARTIN Jean-Luc	LAGARDE Brice
Ensemble vivons Quincieux	GONNET Vincent	OTTAVY Christine
	DORAND Marie-Françoise	LYONNET Germain

*Il est rappelé que le 19/01/2019 se déroulera en mairie à 17h00 l'accueil des nouveaux arrivants, puis les vœux à la population à 18h30 à l'Espace Maurice Plaisantin
Le 25/01/2019 auront lieu les vœux au personnel*

*Nadège Ray rappelle que le site Sita Suez est à nouveau sale
Anne Marie Geist note les travaux réalisés sur le parking de la gare : Monsieur le Maire explique qu'ils ont été réalisés pour que les scooters, vélos, ... puissent se stationner. Ils ont été portés par la Métropole de Lyon.*

La séance est close à 20h38

Le Maire,
Pascal DAVID

le Secrétaire,
Brice LAGARDE